



Procuration, conséquences d'un chèque rejeté?

Par **mythique**, le **07/08/2012** à **19:08**

Bonjour

ma mère âgée de 87 ans étant hospitalisée suite à un accident, nous avons eu du mal à gérer ses problèmes de santé et la tenue de ses comptes bancaires.

Conséquences, un chèque de 1500 euros a été rejeté, faute de provisions.

Nous avons pu nous arranger avec la banque pour lever l'incident bancaire, vu les circonstances.

Le problème est que, du fait que mes soeurs et moi avons procuration sur ce compte, nous sommes interdites d'émettre un chèque pendant 5 ans et sommes redevable d'une amende.

Nous espérons régler le problème avec la banque, vu toujours les mêmes circonstances.

Le problème :

Le fait d'avoir une procuration nous tiend-il responsable de la mauvaise tenue des comptes d'une personne?

Je n'avais jamais entendu parler de cela!

J'aimerais vraiment être éclairée sur le sujet.

Merci par avance.